



Politique de remboursement d'inscription Club Soccer Lanaudière Centre

Objet

La présente politique vise à définir les modalités de remboursement pour les joueurs ou joueuses qui désirent annuler leur inscription au Club Soccer Lanaudière Centre.

Principes

Les joueurs ou joueuses qui désirent annuler leur inscription peuvent le faire selon les modalités suivantes.

Modalités

Le parent qui désire annuler l'inscription de son ou ses enfants doit en aviser le secrétariat du Club par une demande écrite.

Le montant du remboursement sera comme suit : Pour les catégories U7 à sénior

Du 1^{er} février au 31 mars de chaque année, le remboursement sera de 80 % du coût de l'inscription.

Du 1^{er} avril au 30 avril de chaque année, le remboursement sera de 40 % du coût d'inscription;

À compter du 1^{er} mai aucun remboursement pour les U7 à sénior

Aucun remboursement pour les écoles de soccer après la date du début de celle-ci.

Aucun remboursement du Supplément Olympiques versé par les joueurs des équipes A, AA et AAA.

Pour les catégories U4, U5 et U6 entre le 1^{er} février et le 14 juin de chaque année, le remboursement sera de 80 % du coût de l'inscription.

Pour les catégories U4, U5 et U6 entre le 15 juin et le 8 juillet, le remboursement sera de 40 % de l'inscription;

Pour les catégories U4, U5 et U6 à compter du 9 juillet aucun remboursement.

Ces modalités vont aussi s'appliquer à des demandes de remboursements découlant de problèmes de santé ou de blessures.